



# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Codes ISIN :** Part C : FR0010361279  
Part D : FR0010383745
- ▶ **Dénomination :** ETOILE ACTIONS FRANCE
- ▶ **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille :** ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation :** Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif :** Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes :** Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateur :**

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification :** OPCVM Actions françaises
- ▶ **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion est de surperformer son indicateur de référence le CAC 40 en réalisant une gestion de type cœur et satellite.

► **Indicateur de référence :**

Le FCP Etoile Actions France n'est pas un OPCVM indiciel.

L'indicateur de référence est le CAC 40 NR (code Reuters :.PX1NR) disponible sur le site internet [www.euronext.com](http://www.euronext.com), constitué des 40 grandes valeurs, les plus représentatives de l'économie française, pondérées par leur capitalisation flottante. Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR). L'indicateur est calculé en euros.

► **Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement consiste à mettre en place une gestion cœur et satellite, le cœur oscillant entre 60 et 70 % de l'actif.

La partie cœur du FCP a vocation à réaliser une performance reflétant celle du CAC 40.

La partie satellite (limitée à 40 % de l'actif) doit permettre au fonds de faire mieux que le CAC 40.

Elle se compose d'une ou plusieurs poches répliquant directement ou via un OPCVM un thème de gestion (valeurs moyennes, valeurs de croissance, valeurs décotées, valeurs de la zone euro, etc.) que le gérant estime générateur d'une surperformance par rapport au CAC 40.

Le gérant du fonds sélectionne ses actifs en fonction

- de la liquidité afin d'assurer la construction du portefeuille actions et assurer une flexibilité en terme de valeurs ou de taille d'actifs,
- de l'approche fondamentale pour apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices,
- du potentiel de valorisation à moyen terme lors de la sélection des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Les pondérations sont définies de façon absolue et non par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement « bottom up », le gérant contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM

Le portefeuille est investi au minimum à hauteur de 75% en actions éligibles au PEA.

Le FCP peut être investi en produits monétaires et obligataires à hauteur maximum de 25% de ses actifs. Toutefois, l'exposition liée à ces instruments sera le plus souvent comprise entre 0 % et 10% de l'actif net.

Les investissements en actifs monétaires sont effectués en produits de taux libellés en euro : BTF, certificats de dépôts, BTAN ou titrisation de créance (titres émis en droit français (FCC) ou en droit étranger (SPV) investis en créance de nature commerciale, bancaire ou des titres obligataires)

Les investissements en actifs obligataires sont effectués en obligations permettant de répondre aux impératifs spécifiques de gestion financière et administrative du portefeuille ainsi qu'en titres de créances euro négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier.

Le gérant peut intervenir sur la dette publique comme sur la dette privée ; la répartition qui n'est pas déterminée à l'avance s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Les investissements portent uniquement sur des signatures réputées « Investment Grade » où les titres sont notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's (ou notation équivalente dans une autre agence de notation) et pour lesquelles le risque d'insolvabilité de l'emprunteur est faible.

Dans le but de gérer sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français (coordonnés ou non) ou étrangers coordonnés, notamment des OPCVM actions, monétaires ou obligataires, libellés en euros.

Le gérant peut intervenir dans des produits dérivés ou des produits intégrant des dérivés.

Dans une optique de couverture et/ou d'exposition, le gérant peut intervenir dans les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré en utilisant les futures, les options, les swaps, les certificats d'investissements sectoriels les EMTN et les BMTN.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

#### ► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

Le FCP est un OPCVM classé « Actions Françaises ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque action: Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations est destiné à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de capital: La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le FCP. Compte tenu de la nature des actifs (actions) détenus par Etoile Actions France, il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

#### ► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est destiné à tous souscripteurs mais plus particulièrement aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

Le profil de risque du FCP le destine plus particulièrement aux investisseurs souhaitant, pour une partie de leurs avoirs financiers, tirer profit des opportunités offertes par les marchés actions sur une durée conseillée de 5 ans.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais

également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### ► Frais et commissions :

#### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part C : 2,00% maximum
		Part D : 2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part C : Néant
		Part D : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net hors OPCVM	Part C : 1,75 % TTC maximum
		Part D : 1,75 % TTC maximum
<b>Commission de surperformance</b>		Part C : Néant
		Part D : Néant
<b>Commission de mouvement :</b> Perçue par la société de gestion.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française</u> -Obligations françaises : Néant -Actions françaises et assimilées : Max 0,65% -Actions étrangères cotées à Paris : Max 0,65%
		<u>Bourse étrangère</u> -Obligations convertibles : 368€ /opération -Actions : Max 0.65% <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 1%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en Par Lot TTC</i> .Euro Max. 1,20 € .Dollar Max. 1,20 \$ .GBP Max. 0,80 £ .CHF Max. 1,60 CHF .Yen Max. 120 Yen

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

*L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

### ► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

### ► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

### ► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord. .

### ► **Caractéristiques des parts :**

#### • **Affectation du résultat :**

Part C : Capitalisation

Part D : Distribution

#### • **Devise de libellé des parts :**

Part C : Euro

Part D : Euro

#### • **Décimalisation :**

Part C : Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part.

Part D : Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part C : 762,25 euros

Part D : 762,25 euros

Division de la valeur de la part par 2 le 17/02/1989

Division de la valeur de la part par 3 le 12/04/1991

Division de la valeur de la part par 10 le 15/04/1997

Division de la valeur de la part par 8 le 09/09/1999

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre 1984
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 janvier 1984. Il a été créé le 26 janvier 1984.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.*

*Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : [etoile-gestion@etoile-gestion.com](mailto:etoile-gestion@etoile-gestion.com) .*

*Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :*

**ETOILE GESTION**

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 2 novembre 2011*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*



**PARTIE B STATISTIQUES**

Affectation des résultats / Code ISIN

(C)FR0010361279

(D)FR0010383745

Devise de référence: EUR

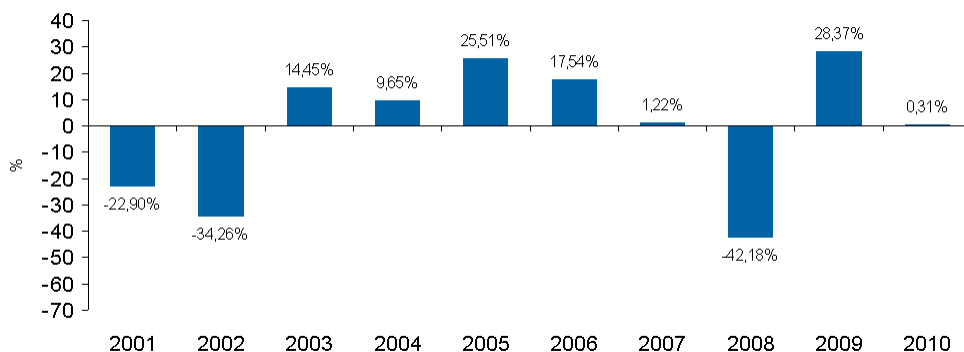
**AVERTISSEMENT**

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% CAC 40

**PERFORMANCES AU 31/12/10**



**PERFORMANCES AU 31/12/10**

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>ETOILE ACTIONS FRANCE</b>	0,31%	-9,36%	-2,39%
<b>100% CAC 40</b>	-2,49%	-11,81%	-4,14%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/10

Frais de fonctionnement et de gestion	1,74%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0,16%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,16%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,90%</b>

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/10

Taux de rotation du portefeuille: 19,40%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,21%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	40,73%
Titres de créance	54,69%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## ■ DATE DE PUBLICATION

24/06/11